

PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE POLICE NORD VAUDOIS
Mercredi 25 septembre 2024 à 19 h. refuge Pic Mar, Cheseaux-Noréaz

L'ordre du jour établi est composé des opérations statutaires ainsi que **7 points à traiter**

Opérations statutaires :

- a) Appel nominal
- b) Ouverture de la séance
- c) Adoption du procès-verbal de la séance du 27 juin 2024 à Chamblon
- d) Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour :

- 1) Assermentations Délégués **(modifié par le Président sous lettre d)**
- 2) Assermentation Membre du CODIR, Commune de Treycovagnes **(modifié par le Président sous lettre d)**
- 3) Communications du Président du Conseil intercommunal
- 4) Communications du CODIR par son Président
- 5) Préavis 04/2024. Budget 2025 - Rapport de la commission de gestion. Débat et décision
- 6) Préavis 05/2024. Règlement indemnités CODIR et Conseil intercommunal - Rapport de la commission de gestion. Débat et décision.
- 7) Divers et interventions individuelles

OPERATIONS STATUTAIRES :

A 19 h. M. Pascal Wüthrich, Président, salue l'assemblée et transmet la parole à **Mme Malou Miéville secrétaire,** l'invitant à procéder à l'appel nominal des délégués assermentés des **9 Communes membres de l'Association.**

a) Appel nominal - Résultats :

Communes présentes : **7 Communes sur 9 sont annoncées**

Commune excusée : 1 Commune, Cheseaux-Noréaz

Commune absente : 1 Commune, Suchy

Délégués présents : **7 Délégués sur 9 sont présents - Total des voix 43 - Majorité absolue : 22**

B) Ouverture de la séance :

M. Pascal Wüthrich reprend la parole. Le quorum largement atteint, l'assemblée valablement constituée, est à même de délibérer et statuer. **La séance du Conseil intercommunal est ouverte officiellement.**

Il souhaite la bienvenue aux Déléguées et Délégués présents ainsi qu'aux membres du CODIR, pour le deuxième Conseil intercommunal de l'année 2024. Des remerciements sont adressés à la Commune de Cheseaux-Noréaz pour son accueil et la mise à disposition du refuge Pic Mar en bordure de forêt, offrant une vue extraordinaire sur le lac de Neuchâtel.

Présence également saluée du **Commandant Marc Dumartheray** ainsi que **Madame la Sergente Laure Pitteloud, responsable prévention** au sein de la PNv, laquelle prendra la parole en fin de séance pour une présentation de son activité.

Monsieur le Directeur de la Sécurité publique, Pascal Pittet est excusé, ainsi que M. Pierre-André Tharin, membre au CODIR pour la Commune de Suscévaz.

La parole est ensuite transmise à **Mme Sylvie Di Dario, Syndique de Cheseaux-Noréaz.**

Elle se dit ravie d'avoir à accueillir la PNv au Refuge Pic Mar, nom donné à cette construction forestière, rappelant le nom d'un oiseau protégé restant fidèle à cette forêt.

La Commune de Cheseaux-Noréaz compte actuellement 750 habitants. On y trouve quelques points d'intérêts, comme le Centre Pro Natura de Champittet, la Grande Cariçaie plus grand marais de Suisse, un gymnase fréquenté par 1400 élèves ainsi qu'un camping pouvant accueillir 2000 vacanciers durant la belle saison.

c) Adoption du procès-verbal de la séance du 27 juin 2024 à Chamblon

Adressé à chaque délégué par voie électronique, le procès-verbal n'est pas lu. Aucune remarque n'étant enregistrée, il est soumis pour approbation au Conseil intercommunal, **lequel l'accepte à l'unanimité.**

d) Adoption de l'ordre du jour

Le Président Pascal Wüthrich propose une modification des points 1 et 2 de cet ordre du jour. Il se réfère aux articles 11 et 17 des statuts PNv qui stipulent : le Conseil intercommunal élit les membres du CODIR.

Les modifications proposées sont :

Point 1 : Election au CODIR pour la Commune de Treycovagnes

Point 2 : Assermentation d'un suppléant au Conseil intercommunal et d'une membre au CODIR.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1) ELECTION AU CODIR POUR LA COMMUNE DE TREYCOVAGNES

Suite au départ de M. José Souto, la Municipalité de Treycovagnes, par l'intermédiaire de son Syndic M. Pascal Wüthrich, présente Mme Natasa Djokic nouvelle municipale.

Mme Djokic est élue à l'unanimité des voix. Celle-ci est chaleureusement félicitée pour son élection.

2) ASSERMENTATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL ET D'UNE MEMBRE AU CODIR

Conformément aux articles 9 et 62 de la Loi sur les Communes, le Président procède aux assermentations de :

- M. Philippe Veuve, délégué suppléant pour la Commune de Method.
- Mme Natasa Djokic membre du CODIR pour la Commune de Treycovagnes

Il donne lecture de la promesse légale, après celle-ci, tous deux prêtent serment et sont remerciés pour leur engagement.

3) COMMUNICATIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Monsieur Pascal Wüthrich n'a pas de communications particulières à donner, sauf peut-être un souhait : Que les préavis provenant du CODIR, nous soient adressés plus tôt, afin que toutes les personnes impliquées par la suite n'aient pas à agir dans l'urgence.

4) COMMUNICATIONS DU CODIR PAR SON PRESIDENT

M. Christian Weiler informe l'assemblée de ce qui suit :

- **Comptes PNv** : Suite à une demande de l'Etat de Vaud, les comptes PNv devront dorénavant être dissociés des comptes de la Commune d'Yverdon-les-Bains, qui sont actuellement tenus par le service comptabilité de la ville. Il en est de même pour l'engagement des collaborateurs qui ont à ce jour, un contrat avec le service RH de ladite Commune.

Ces nouvelles structures, moins lourdes et qui devront être peu onéreuses, restent encore à définir et seront présentées plus tard au Conseil intercommunal PNv.

- **Problématique du deal de rue à Yverdon-les-Bains** : Les forces de la PNv sont actuellement basées sur le centre-ville, apportant de ce fait moins de disponibilité de passages pour les Communes membres, il prie donc chaque Municipalité de ne pas hésiter à avertir la PNv en cas de besoin.

Le problème s'est aggravé en ville, suite à la concentration dans l'espace de la « Kipole » et du kiosque à musique, où l'on a vu arriver les toxicomanes, les dealers et les marginaux d'un peu partout regroupés à cet endroit et apportant une image d'insécurité à la population ; chacun voulant défendre son espace d'actions. De nouveaux moyens ont été mis en place pour séparer chaque catégorie de personnes en fonction de ses pratiques.

Le malaise est sociétal, de plus en plus de jeunes sont en difficulté et ont besoin de soutien, le nombre de foyers d'accueil n'est plus suffisant.

Le marché de la drogue a lui augmenté et les prix ont ainsi baissé, rendant ces produits plus accessibles aux plus jeunes, ce qui se payait autrefois CHF 40.— coûte aujourd'hui CHF 10.—.

L'aide devra maintenant venir de l'Etat qui devra renforcer les quatre piliers de la protection contre la drogue. Les polices de toutes les villes du canton se sont unies pour demander plus d'aide.

M. Weiler est remercié pour l'exposé de cette problématique compliquée.

5) PREAVIS 04/2024. BUDGET 2025 - RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION. DEBAT ET DECISION

La parole est en premier lieu laissée au **Commandant M. Marc Dumartheray**, qui fournit quelques explications sur la mécanique mise en place, en lien avec les charges sociales, où une dissociation du plan des postes a été apportée.

Les détails en plusieurs étapes :

- **Recrutement** : Celui-ci dure de 6 mois à 1 an (mise au concours, test éliminatoires, sport, dictée) etc..

- **Académie de Savatan** : La durée est d'un an, le titre de « policier en formation » est obtenu et le candidat se voit être accompagné durant cette année par un coach volontaire. Il préparera un mémoire qu'il devra défendre devant experts afin de pouvoir obtenir à la fin le Brevet fédéral de policier.

- **Un dédit de 5 ans** : Cela permet à la PNv de pouvoir s'assurer que le nouveau collaborateur diplômé reste dans le corps de police afin qu'elle s'y retrouve financièrement par rapport à l'investissement effectué.

- **Dissociation du plan des postes** : Actuellement la PNv compte 80.2 ETP. La dissociation permettra de séparer dans le budget, les coûts des aspirants ou des policiers en formation. Actuellement 11 sont en formation ce qui n'apporte pas les prérogatives d'autonomie du policier à son poste.

- **Plan des postes fixes** : Celui-ci est budgétisé chaque année pour 80.2 postes.
- **Plan des postes auxiliaires et personnel en formation** : Un montant de CHF 623'000.-- a maintenant été prévu au budget. Ces projections permettront l'effectif complet des postes en 2026-2027. Actuellement 6,4 postes sont vacants et 11 sont en formation.
- **Personnel en formation dans le futur** : l'objectif sera de 3 à 5 policiers par année de manière à garantir un roulement et éviter une carence de cadres en devenir. Les demandes et obligations opérationnelles sont telles, que les postes devront augmenter à la PNv. Les chiffres seront ajustés au fur et à mesure.

Le Commandant Marc Dumartheray est remercié pour ces précisions.

La parole est ensuite transmise à la commission de gestion qui, par son **rapporteur, M. Philippe Walter** a formulé les remarques suivantes :

1. Le budget présente une augmentation de charge de 4 % (CHF 647'000.--) par rapport à 2024. Les recettes projetées s'accroissent de 34 % (CHF 1'000'000.--). La charge globale des Communes partenaires augmente de 4 %, ce qui représente un total de CHF 320'400.— pour 2025 contre CHF 308'500.— pour 2024.
2. Les Communes partenaires s'acquittent de 2 points d'impôt et la Commune d'Yverdon-les-Bains prend à sa charge le solde restant.
3. Comptes 3010.00 à 3059.00 : ces postes concernent les salaires et les charges sociales. En adoptant un pilotage sur les postes, en séparant les comptes du personnel en formation et des auxiliaires, ceci permet de ne pas bloquer le recrutement de personnel, car la Police Nv fonctionne toujours en sous-effectif. Donc l'ensemble de ces comptes est en augmentation de 5 % (CHF 623'610.--) par rapport à 2024, pour permettre l'engagement de nouveaux policiers. Le Major Marc Dumartheray a fourni les explications détaillées.
4. Compte 3102.10 – Actions de communication : CHF 7'000.— sont prévus pour l'organisation de la rencontre 2025 des Chefs des Polices des villes romandes. Le but est l'échange de bonnes pratiques et expériences.
5. Compte 3110.00 : La différence de CHF 47'000.— par rapport au budget 2024 correspond à la location d'un radar. Ceci permet la poursuite de l'étude sur les usagers de la route et leur comportement ; ainsi les impacts aux endroits sensibles tels que les abords des écoles par exemple. Le Major Marc Dumartheray nous fera part des résultats de cette importante étude en temps voulu.
6. Compte 3910.00 – Prestations de service : Ce poste augmente de 10 % (CHF 93'000.--). Les frais de gestion des amendes augmentent à eux seuls de CHF 61'000.—, car les amendes ne sont pas en diminution. La centrale-réception augmente de CHF 23'700.— et les véhicules et garages de CHF 8'500.--.

En conclusion :

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA POLICE NORD VAUDOIS
Sur proposition du Comité Directeur, entendu le rapport de la commission de gestion
Décide :

Article 1 : Le budget 2025 de l'Association intercommunale de la Police Nord vaudois est adopté tel qu'il a été présenté.

Après lecture du rapport de la commission de gestion, qui rejoint l'avis du préavis du CODIR, la discussion est ouverte mais l'objet n'a pas soulevé de question. Soumis au vote, l'assemblée a accepté unanimement le budget 2025.

Le préavis 04-2024 se rapportant au budget 2025 est approuvé à l'unanimité des 43 voix.

M. Christian Weiler remercie l'assemblée pour la confiance accordée. Il tient à préciser que le budget est plus bas qu'habituellement, car il est en lien avec l'augmentation très importante des excès de vitesse des conducteurs. Le budget est basé sur les résultats obtenus des contraventions ces dernières années. Il n'y pas de stratégie financière ou de répression plus forte, ce sont malheureusement les conducteurs qui roulent maintenant plus vite.

6) PREAVIS 05/2024. REGLEMENT INDEMNITES CODIR ET CONSEIL INTERCOMMUNAL – RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION. DEBAT ET DECISION

Philippe Walter rapporteur reprend la parole. Après examen la commission communique ses conclusions :

1. Précédemment les indemnités étaient versées au forfait, maintenant les indemnités sont versées en fonction de la présence des participants.
2. Les tarifs horaires demeurent inchangés et le budget reste identique à CHF 25'000.--.
3. Le principe de jetons de présence correspond à la Loi sur les Communes vaudoises.
4. Le règlement sur les indemnités devra être rediscuté et validé au début de chaque législature.

En conclusion :

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA POLICE NORD VAUDOIS
Sur proposition du Comité Directeur, entendu le rapport de la commission de gestion
Décide :

Le règlement des indemnités du Comité de Direction et du Conseil intercommunal est adopté tel que présenté.

La discussion est ensuite ouverte par le Président mais ne suscite aucune réaction. Elle est close. Le préavis est soumis pour approbation.

Par un vote unanime le Conseil intercommunal accepte le préavis 05/2024 sur le règlement des indemnités du Comité de Direction et du Conseil intercommunal avec 43 voix.

La commission est remerciée pour son travail.

7) DIVERS ET INTERVENTIONS INDIVIDUELLES

- **M. le Commandant Marc Dumartheray** tient à communiquer :
 - **Etat Major** : les 4 policiers en formation ont tous obtenus leur brevet fédéral avec d'excellents résultats. La PNV devient de plus en plus jeune et se dynamise avec le tiers de l'effectif se trouvant

en dessous de 30 ans ; mais les policiers d'expérience sont très importants pour apporter l'encadrement nécessaire. Le choix de la formation est donc fondamental et il remercie le Conseil de concéder les moyens à cela.

- **TSSP** (Travailleuse Sociale de Soutien de Proximité). Ce projet est en phase finale puisqu'il s'arrêtera en début d'année prochaine. **Mme Pasqualino** continuera à 80 % ses activités à la PNv. Ce nouveau poste continuera d'évoluer et de se transformer. Des stratégies vont être mises en place afin de mettre en valeur les plus-values apportées au corps de police. Des directions ont été prises par Mme Pasqualino, dans différentes situations que personne n'avait pensé auparavant (prise en charge des personnes ou témoins sur les lieux d'accidents) ce qui a fortement aidé Police Secours dans ses prestations.

- **Arrestation** : Il signale également la satisfaction obtenue d'une patrouille, qui voyant une porte ouverte d'un bâtiment, a pu appréhender les auteurs d'un cambriolage en flagrant délit.

- **Mme la Sergente LAURE PITTELOUD, présente son travail de prévention en milieu scolaire au sein de la PNv**

Le groupe de prévention est formé de 3 instructrices, qui ont pour but de se rendre dans les établissements scolaires des Communes de Pomy, Ependes, Chamblon et Yverdon-les-Bains. Environ 6500 écoliers sont concernés par cette démarche chaque année.

Deux domaines sont touchés :

- **La prévention routière** : Par la sécurité et dangers en tant que piéton et cycliste, ceci de la 1P à la 11P, puis au gymnase également afin d'expliquer les causes principales des accidents ainsi que les conséquences.

- **La prévention de la criminalité** : Comme le harcèlement, l'intimidation, les réseaux sociaux etc., mais surtout, sensibiliser les jeunes sur les conséquences d'un comportement qui pourraient les amener à commettre des délits ou des infractions, et également le rappel de la Loi.

Des soirées de parents sont également organisées pour les aider à encadrer leurs enfants dans ces différents domaines, mais aussi pour résoudre des problèmes rencontrés lorsqu'il faut intervenir pour un recadrage, une audition, une conciliation et parfois une plainte pénale.

Un jardin de circulation est disponible pour parents et enfants à Yverdon-les-Bains, un cours est proposé d'une durée de 2 h., l'emplacement est aussi mis à disposition en dehors des cours.

Mme Laure Pitteloud est chaleureusement remerciée pour son excellente présentation.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **le président Pascal Wüthrich** remercie l'assemblée et lève la séance ; il est **20 h 35**.

La Commune de Cheseaux-Noréaz convie l'assemblée au traditionnel apéritif.

Le Président :


Pascal Wüthrich

La Secrétaire :


Malou Miéville